

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

50

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 A 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 6 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 décembre 2017 à 19h00, avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Ghislaine DUBIEN à Sylvie CHAUNY

Conseiller.e.s absent.e.s : Didier ROMEUF, Claude NOWOTNY, Jany BROUSSE**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Joëlle MYE**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDON**Mise en œuvre des titres restaurants pour le personnel de la Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
DÉLIBÉRATION N° 20171213-17*****Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-président***

Vu la Loi ° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 88-1,

Vu l'ordonnance 67-830 du 27 septembre 1967 relative à l'aménagement des conditions de travail, notamment son article 19,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 7 décembre 2017,

Considérant que les collectivités publiques et leurs établissements peuvent attribuer les titres-restaurant dans le cas où ils n'ont pas mis en place de dispositif propre de restauration collective, aux agents qu'ils ne peuvent pas faire bénéficier, par contrat passé avec un ou plusieurs gestionnaires de restaurants publics ou privés, d'un dispositif de restauration compatible avec la localisation de leur poste de travail.

Les titres restaurants sont proposés aux agents de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Le règlement d'utilisation joint en annexe en prévoit les modalités.

La valeur du titre restaurant est fixée à 8.50 €. La participation employeur est de 50 % et la participation salariale de 50 %. L'agent participera donc à hauteur de 4.25 € pour chaque titre reçu. L'attribution se fait sur la base d'un titre par jour de travail effectif. Les journées non travaillées sont déduites. Pour prendre en compte les périodes de congés annuels, les titres restaurants sont versés onze mois sur les douze de l'année civile. Les agents bénéficiant d'un repas fourni par la collectivité ne peuvent pas bénéficier des titres restaurants.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les modalités ainsi proposées,
- **Approuve** le règlement d'utilisation joint en annexe,
- **Fixe** le montant de la valeur faciale du titre restaurant unitaire à 8.50 €,
- **Fixe** la participation employeur à 50% et la participation salariale à 50 %, soit 4 € 25 chacun,
- **Dit** que les présentes dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 50	+	Représentés : 6	Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56		Contre :	
Abstention :					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon